

PARIS, le 7 novembre 2025

JA/HH/LC

Affaire suivie par : M. COLAS



01.44.43.93.39



immo.afcm.asso.fr



immobilier@afcm.asso.fr

**NOTE AUX LOCATAIRES
DE LA RESIDENCE DU PARC DU CHATEAU
À MONTMORENCY**

Objet : Allumage du chauffage de votre résidence

Madame, Monsieur,

La présente note a pour objet de revenir sur les difficultés que nous avons rencontré lors de notre demande d'allumage du chauffage auprès de notre prestataire CIEC du groupe Engie.

La demande a été faite le 3 octobre 2025 par courriel. Le prestataire a accusé réception.

A la suite de nos relances une information orale a été communiquée aux équipes de l'AFCM indiquant que la fourniture d'électricité aux chaufferies était coupée en raison de problèmes informatiques entre les deux prestataires.

A ce stade, il convient de préciser que le paiement des factures d'électricité liées à la chaufferie dépend totalement de la SIEC.

L'AFCM a toujours été à jour de ses règlements auprès de la CIEC.

Une lettre recommandée du 16 octobre 2025 puis un constat réalisé par le commissaire de justice ont été envoyés au prestataire par l'AFCM à des fins conservatoires.

Le chauffage a pu être rétabli le 20 octobre vers 16 heures.

Nous sommes donc désolés pour le désagrément que vous avez subi à la suite de cet incident dont l'AFCM ne peut être tenue pour responsable.

Une surveillance renforcée de ce prestataire sera mise en œuvre afin que cet incident ne se reproduise plus.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur

Luc COLAS

